



**DROITS HUMAINS
ET DÉVELOPPEMENT**

Transition Citoyenne
et Politique



GOVERNANCE DES MIGRATIONS

Des mobilités en faveur du développement
durable et de sociétés plus inclusives

#MondeEnCommun





« Face aux importantes régressions constatées au cours de la décennie écoulée dans de nombreuses régions du monde, la France a adopté, à l'occasion des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une stratégie inédite "Droits humains et développement". S'inscrivant pleinement dans le cadre de l'action de la France pour l'atteinte des Objectifs de développement durable, **cette stratégie réaffirme le lien indissociable entre la réalisation des droits humains et le développement**. Si la crise sanitaire mondiale a parfois servi de prétexte à des violations des droits humains, elle a également permis de démontrer l'universalité et l'interdépendance de ces droits. Le droit à une information fiable et pluraliste est ainsi apparu comme un bien public indispensable pour un traitement efficace et juste de la crise. Le lourd tribut payé par les populations les plus vulnérables, du fait de leur pauvreté ou des discriminations dont elles sont victimes, souligne également le chemin qui reste à parcourir pour assurer un plein respect des droits fondamentaux, tels que l'égalité d'accès à la santé, le droit à un logement décent, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit de toute personne à la sécurité sociale... C'est à ces enjeux que la politique de coopération au développement menée par la France entend répondre ».

« La stratégie "Droits humains et développement" fixe **une nouvelle méthode pour que nos actions de solidarité internationale contribuent pleinement au respect des droits humains et soient résolument plus durables**. La conception du développement défendue par la France repose sur l'idée que si la réalisation des droits humains est l'idéal commun à atteindre, c'est également le moyen de parvenir à un développement durable. Ainsi, les **programmes de développement ne sont plus appréhendés uniquement comme une action de solidarité** mais également comme un outil de soutien à la mise en œuvre des obligations internationales des États en matière de droits de l'Homme. Pour atteindre cet objectif, la France s'est engagée sur deux aspects : **s'assurer que tous les projets et programmes qu'elle finance ne portent pas atteinte aux droits humains, et que ceux-ci, tous secteurs confondus, tendent à produire un maximum d'effets positifs pour la réalisation des droits humains** ».

Source :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/droits-humains-et-developpement/>

Agence française de développement (AFD) 5, rue Roland Barthes, 75012 Paris.
Création graphique et réalisation Ferrari / Kokliko

Crédits et autorisations



License Creative Commons
Attribution – Pas de commercialisation – Pas de modification
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Imprimé par le service de reprographie de l'AFD.

Photo couverture ©olegdudko / 123RF



PROBLÉMATISATION DU SUJET AU REGARD DE L'APPROCHE PAR LES DROITS



Enjeux transversaux et cibles de la réalisation des objectifs du développement durable, les migrations¹ se retrouvent aujourd'hui au cœur des agendas nationaux, régionaux et internationaux. Au total, on comptait en 2019 plus de 272 millions de migrants internationaux (soit une personne sur 30), qui, quelles que soient leur situation juridique ou les causes de la migration (migrations volontaires ou forcées, conflits, violence politique ou économique, persécutions, ou encore changement climatique), se retrouvent au cœur des enjeux de la gouvernance mondiale des migrations. Selon les chiffres du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) des Nations Unies, plus de 79,5 millions de personnes étaient déracinées en 2019, dont 26 millions de réfugiés², 45,7 millions de déplacés internes³ et 4,2 millions d'apatrides. Les pays en développement et émergents accueillent 87 % des déplacés et des réfugiés, alors qu'ils représentent moins de 2 % de l'économie mondiale. À noter qu'avec un volume de moins de 10% (26 millions), l'Afrique est le continent qui migre le moins. Par ailleurs, 70 % des migrations internationales en Afrique subsaharienne y reste (migrations intra-africaines). 6 millions de migrants d'Afrique subsaharienne vivent hors du continent (en Europe et Amérique du Nord principalement). Cette migration peut parfois s'avérer fatale : fin 2020, l'Organisation internationale des migrations (IOM) comptait plus de 20 000 morts en Méditerranée.

Les situations des différentes catégories de migrations (volontaires, contraintes ou forcées) posent de véritables enjeux de protection des personnes en termes de droits et de développement. Ces migrations internes ou internationales sont souvent mises à profit par les réseaux de criminalité interne ou transfrontalière (trafics et traite d'êtres humains en particulier), et génèrent un grand nombre de drames humains. Les femmes et les mineur.e.s sont particulièrement fragiles dans le contexte des migrations et sont souvent des cibles de l'exploitation (travail forcé, réseaux de prostitution). Du fait de vulnérabilités sociales ou économiques, ces personnes ont plus de difficultés pour faire valoir leurs droits ou pour avoir accès aux services de base.

Si les questions migratoires sont de nature à cristalliser les opinions publiques sur la base de stéréotypes et d'une dichotomie erronée entre le migrant économique et le « réfugié politique », plusieurs États (notamment le Canada, le Maroc) développent des politiques migratoires (asile et migrations de travail) portant un discours positif sur la migration « choisie » en matière économique, sociale – la migration pouvant être vecteur de reconstruction du lien social dans les espaces oubliés, notamment ruraux – ou en terme de gouvernance à tous les niveaux de territorialité (national, régional et local). En 2019, les migrants ont transféré l'équivalent de 554 milliards de dollars dans leur pays d'origine, soit le triple du montant global mondial accordé à l'aide au développement pour la même année. Les migrants, qu'ils soient qualifiés ou pas, contribuent de façon positive à l'économie mondiale⁴.

¹ Selon l'Organisation internationale des migrations (IOM), une personne migrante se définit comme une personne qui traverse ou a traversé une frontière internationale ou qui a migré à l'intérieur d'un Etat éloigné de son/sa résidence habituelle, sans prise en compte 1) du statut légal de la personne, 2) du caractère volontaire ou non du déplacement, 3) des raisons qui président à la migration, et 4) de la période de la migration. Les migrations mixtes constituent un flux migratoire qui implique le mouvement de migrants et de réfugiés voyageant côte à côte vers un pays d'accueil, en empruntant les mêmes chemins périlleux, souvent dans un contexte de clandestinité.

² Selon l'article 1 de la Convention relative au statut des réfugiés (1951), un réfugié est une « personne qui, ayant franchi une frontière internationale, ne peut pas rentrer dans son pays parce qu'elle risque d'y être persécutée ou d'être victime d'autres violations graves des droits de l'Homme ou en raison de ce qu'elle craint ou ou de ce en quoi elle croit craindre, sans pouvoir bénéficier de la protection des autorités ». Un.e apatride est une personne ne possédant la nationalité d'aucun pays.

³ Un.e déplacé.e interne est une personne ayant quitté son domicile pour fuir un conflit, des persécutions, ou des catastrophes naturelles, sans avoir traversé une frontière internationale pour se mettre en sécurité.

⁴ Le rapport *People on the Move : Global Migration's Impact and Opportunity* (2016) du McKinsey Global Institute établissait qu'en 2015, les migrants ont généré plus de 9 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, soit 6 700 milliards de dollars américains.



Jeunes réfugiés syriens et libanais (écoles gérées par l'ONG ASMAE).
© Benjamin Petit.

Amélioration de l'accès à l'eau de population vulnérable (Jordanie).
© Anton Demerjian.

La liberté de mouvement et le droit d'asile sont consacrés par le droit international des droits de l'Homme (notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH, articles 13 et 14) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP, 1966, article 12), et pour le droit d'asile, la Convention de 1951 sur le statut de réfugié, et son protocole de New York de 1967. Les droits inhérents à la migration de travail font également l'objet d'un traité spécifique, la Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990). Ces droits sont par ailleurs précisés sur certains aspects par plusieurs conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Sur le plan du droit régional africain, la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (dite Convention de Kampala) a été adoptée en 2009. Entrée en vigueur en 2012, elle compte aujourd'hui plus d'une trentaine d'États parties.

Sur le plan international, plusieurs dialogues de haut niveau sur les migrations internationales et le développement ont été organisés depuis 2006. Ces dialogues ont permis de mettre en place un Forum spécifique (le Forum mondial sur la migration et le développement, lancé en 2007 à Bruxelles) et de promouvoir un discours positif sur la migration. Ils ont permis une prise en compte de la migration dans la réflexion sur les objectifs de développement durable (notamment pour les cibles 8.8, 10.7 et 17.18) et ont également facilité, suite à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (2016), l'adoption du Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières (Pacte de Marrakech), en décembre 2018, qui vise à opérationnaliser un cadre de coopération internationale sur les différentes dimensions de la migration. Ces rencontres ont également mis en lumière le rôle primordial de ces nouveaux acteurs de la société civile que sont les organisations de la solidarité internationale issues des migrations (OSIM). Pour l'Union européenne (UE), l'approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM) constitue le cadre de référence en termes de politique extérieure sur le sujet. L'UE entend promouvoir un équilibre difficile entre une approche centrée sur le respect des droits fondamentaux, le développement des voies légales de la migration, la promotion des espaces de dialogue et de coopération entre l'UE et l'Afrique (Processus de Khartoum depuis 2014) et l'approche visant à protéger ses frontières extérieures contre la criminalité organisée et le terrorisme. La France a quant à elle adopté un plan d'action Migrations internationales et développement (2018-2022) qui se décline en 5 objectifs et 30 principes d'action pour une gouvernance inclusive des migrations.

⁵ Ce traité compte au 1er mars 2021 56 États parties, dont un seul État européen, l'Albanie.

⁶ Plan d'action « Migrations internationales et développement (2018-2022) », <https://www.afd.fr/fr/ressources/plan-daction-migrations-internationales-et-developpement-2018-2022>

ILLUSTRATIONS DE SOLUTIONS À PARTIR DE PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR L'AFD ET D'AUTRES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT

PROJET



“ APPUI À LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS⁷ DANS LES PAYS DU GOLFE DE GUINÉE (BÉNIN, CÔTE D'IVOIRE, GHANA, GUINÉE, NIGÉRIA, TOGO), COORDONNÉ PAR EXPERTISE FRANCE ”

Espace historique de migrations internes et régionales, le Golfe de Guinée demeure également le théâtre de plusieurs dimensions de la criminalité organisée, en particulier sur la question du travail forcé, de l'exploitation sexuelle et plus globalement de la traite des êtres humains (TEH). Dans ce cadre, le projet d'appui à la lutte contre la traite des êtres humains (une forme de migration forcée) dans les pays du Golfe de Guinée (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Nigeria, Togo) vise à soutenir les autorités et les sociétés civiles de ces six pays dans la lutte contre ce phénomène, prenant ainsi la suite d'un projet de Fonds de solidarité prioritaire (FSP) mené entre 2013 et 2017 sur la même thématique au Bénin, au Cameroun, au Ghana, au Nigeria, et au Togo.

Financé par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (17,4 millions d'Euros, et 600 000 Euros financés par Expertise France), ce projet entend, depuis son lancement en 2019 et pour une durée de 4 ans, répondre à ce phénomène de lutte contre la TEH par l'opérationnalisation de 4 axes de travail : 1) la consolidation des capacités institutionnelles et opérationnelles des États en matière de lutte contre la TEH (renforcement des instances interministérielles, appui pour le développement de stratégie

et de plans d'action, aide à la constitution de bases de données, formation pour le renforcement des capacités favorisant l'autonomisation des victimes) ; 2) l'application des lois par la réalisation de diagnostics concernant la chaîne pénale, l'appui à des structures spécialisées sur le sujet et aux agences d'application des lois (en particulier *via* des *curricula* de formation initiale et continue) ; 3) la protection des victimes, par l'appui à la création de fonds d'indemnisation et d'assistance (victimes adultes ou mineures), aux mécanismes de référencement des victimes et à la réhabilitation des centres d'accueil (approche intégrée de l'accès aux soins et de l'accès aux droits) ; 4) la promotion de la coopération régionale par la mobilisation de points focaux sur la TEH, en lien avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tout en favorisant les échanges entre pairs. Fondamentalement inclusive, la mise en œuvre de ce projet est fondée sur une approche fondée sur les droits, veillant à inclure la dimension protection des victimes dans la mise en œuvre de chacune de ses composantes en coordination avec les acteurs institutionnels et de la société civile.



© Expertise France

⁷ La traite des êtres humains désigne le fait de recruter, transporter, transférer, héberger ou accueillir une personne en ayant recours à la force, à la contrainte, à la tromperie ou à d'autres moyens, en vue de l'exploiter (exploitation sexuelle, travail forcé, etc.). Elle constitue une violation grave des droits humains et de la dignité humaine.

PROJET



“ DON'T PAY WITH YOUR LIFE NIGÉRIA, INITIÉ PAR ECPAT FRANCE, SUR COFINANCEMENT EUROPÉEN ET DE L'AFD ”

En écho au projet régional, global et institutionnel, coordonné par Expertise France, des approches complémentaires et communautaires de la lutte contre la traite des êtres humains sont développées par de nombreux acteurs de la société civile. L'ONG ECPAT France est ainsi soutenue par l'AFD depuis 2019 pour son action contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle au Nigéria. Le projet est mis en œuvre dans l'État d'Edo, principale zone d'origine des femmes victimes de traite en Europe. Il propose de renforcer les capacités des communautés, et particulièrement des jeunes, à la fois en amont (prévention) et en aval de la traite (prise en charge, réhabilitation, réinsertion). Spécialisée sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, ECPAT France inscrit son intervention et son mandat dans une approche par les droits qui s'illustre au travers de plusieurs modalités au sein de ce projet : (i) la participation des enfants et des jeunes dans la défense de leurs droits à être protégés, notamment avec une vaste campagne de sensibilisation dans les écoles, parmi les familles et sur Facebook, visant à ce qu'ils connaissent mieux leurs droits, et soient des acteurs du changement visé, (ii) le travail sur les normes et représentations sociales relatives aux droits et à la place des enfants, qui peuvent faciliter l'emprise des réseaux sur les victimes et leurs familles, (iii) la production de connaissances sur les leviers de la traite pour alimenter le projet. Ainsi, durant la phase pilote, financée par l'UE (IEDDH), ECPAT et son partenaire l'IFRA, institut de recherche dépendant du CNRS installé au Nigéria, ont publié une étude en 2019 sur les interactions entre les groupes religieux, sociaux et criminels dans la traite des filles et des femmes nigérianes. En dialogue avec les acteurs et politiques publiques déconcentrées de l'État d'Edo, et du Nigeria, et notamment l'agence nationale nigériane créée pour la lutte contre la traite, la NAPTIP, ce projet porté par des organisations de la société civile sensibilise plus de 300 000 personnes (jeunes et adultes), suit une centaine de familles, forme plusieurs structures de protection de l'enfance, et accompagne la réinsertion de nombreuses victimes.

PROGRAMME PRIM

“ PROGRAMME RÉGIONAL DES INITIATIVES DE LA MIGRATION AU MAROC (PRIM), COORDONNÉ PAR EXPERTISE FRANCE, SUR FINANCEMENT AFD ”



Pays de départ, de transit et de destination de la migration, le Maroc a développé depuis 2013 une nouvelle politique migratoire qui prend en compte les différentes dimensions de la migration à tous les niveaux de territorialité, autant pour les étrangers présents sur le territoire marocain que pour les Marocains à l'étranger. Ces mobilités impactent le développement territorial du pays. C'est dans le cadre de cette politique publique portant sur la migration et le développement que s'inscrit le Programme régional des initiatives de la migration (PRIM).

Doté d'un montant de 9 M€ pour 4 ans, ce projet a débuté en 2020. Il est mis en œuvre par Expertise France en étroite collaboration avec les autorités marocaines. L'appui au secteur associatif est assuré par l'ONG Migration et Développement (M&D). Le projet accompagne la régionalisation de la politique migratoire du pays dans les régions de l'Oriental et du Souss Massa et développe des fonds régionaux sur la migration et le développement. Cherchant à valoriser les apports des migrations au profit du développement du territoire, ces dispositifs de financement souples permettront de financer près de 100 projets régionaux menés par des associations locales ou des collectivités au profit des migrants et des Marocains résidant à l'étranger sur des thématiques essentielles (éducation, santé, logement, emploi, formation professionnelle, vivre-ensemble).

Ce programme vise également à améliorer l'accès aux services pour les migrants via la mise en place de structures dédiées et la constitution de réseaux de médiateurs/trices communautaires. Un volet spécifique du programme se concentre sur la prise en compte du droit des femmes migrantes et marocaines.

“ PROJET I YÉKÉ OKO, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, CAMEROUN, ZONE TRANSFRONTALIÈRE ”

Le retour à l'ordre constitutionnel en 2016 en République centrafricaine (RCA) et la signature des accords de Khartoum en 2019 ont permis de rétablir partiellement une stabilité fragilisée par le processus électoral de décembre 2020 et les violences post-électorales. Aujourd'hui, un quart des Centrafricains sont déplacés forcés ou réfugiés dans les pays voisins. Le Cameroun frontalier est un des principaux pays d'accueil de ces populations centrafricaines. La grande majorité de ces réfugiés dépend à 100 % de l'aide humanitaire délivrée de part et d'autre de la frontière, dans des régions où les services déconcentrés de l'État sont peu présents, notamment dans la région de Mambéré-Kadeï (RCA) où l'accès aux services de base (alimentation, accès aux soins, éducation et formation) reste limité. Au Cameroun, les réfugiés centrafricains se trouvent majoritairement hors des camps de réfugiés, avec des enjeux majeurs en termes de subsistance et d'intégration socio-économique dans les communautés d'accueil. Dans les deux pays, ces mouvements de populations impactent les stratégies de gouvernance locale et les capacités de résilience des populations.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet « I Yéké Oko » (« On est ensemble » en sango), financé par l'AFD à hauteur de 12 millions d'Euros sur le Fonds Minka pour la paix et la résilience. Il vise à contribuer au développement équilibré et durable des territoires touchés par les déplacements de populations issus du conflit centrafricain, en RCA et au Cameroun. L'objectif de ce projet se concentre sur le traitement des facteurs de vulnérabilité des territoires et sur le renforcement de

la gouvernance ainsi que des capacités de résilience des populations hôtes, déplacées et réfugiées dans les deux départements de la Mambéré-Kadeï (RCA) et de la Kadey (Cameroun). Développé dans une approche tridimensionnelle (RCA, Cameroun et zone frontalière), ce projet repose depuis son lancement, mi-2019, sur la mise en place des mécanismes de gouvernance pluri-acteurs et multisectoriels (en incluant les populations hôtes, réfugiées et déplacées) tout en renforçant les mécanismes communautaires de gestion des ressources (notamment sur la gestion communale de l'eau et l'accès aux logements, aux terres et aux biens). Ce projet vise également à développer les cadres locaux de concertation et de médiation afin de favoriser l'accès aux services de base et la promotion d'activités agro-pastorales facilitant l'autonomisation économique (en particulier des femmes) et la cohésion sociale. Coordonné par la Croix-Rouge française, il est mis en œuvre grâce à différents groupements d'acteurs internationaux (Action contre la faim, Care, Conseil norvégien pour les réfugiés) et locaux (notamment l'Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC) au Cameroun et l'Institut de Recherches et d'Application des Méthodes de développement (IRAM) en Centrafrique, et les sociétés nationales du Mouvement Croix-Rouge/Croissant-Rouge. Le projet s'inscrit dans une dynamique de co-construction et d'appui aux politiques publiques en vue d'un redéploiement graduel de l'État sur le plan local. Il se nourrit également sur le plan programmatique d'une dynamique de diagnostics et de recherches-actions concernant les enjeux de genre pour les populations hôtes, déplacées ou réfugiées.

“ POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES MIGRANTES SUR LES PARCOURS MIGRATOIRES, INITIÉ PAR LA CIMADE, SUR COFINANCEMENT AFD ”

Initié en 2019, ce projet constitue la première phase d'une intervention visant à contribuer à une meilleure protection des droits des personnes migrantes sur les parcours migratoires au Suriname, Mali, Sénégal et Comores. Dans cette perspective, le projet intervient sur deux sujets : le respect des droits des personnes en migration le long des parcours, et le droit des familles à être mieux orientées dans leur recherche

de proches disparus ou décédés. Pour ce faire, il vise à consolider l'assise et l'expertise des partenaires de la société civile sur la protection des droits des personnes en migration. Un volet important de production de connaissance est par ailleurs intégré au projet pour diffuser rapports et outils utiles aux acteurs concernés par les enjeux et politiques migratoires des pays cibles.



ENSEIGNEMENTS ET BONNES PRATIQUES

Sur la base d'une lecture analytique de plusieurs projets développés par l'AFD et d'autres acteurs de la coopération (institutionnels et associatifs), plusieurs bonnes pratiques peuvent être partagées sur la question de la gouvernance des migrations et du lien entre migrations et développement.

Les projets portant sur la gouvernance des migrations ou sur la question de la migration et du développement ont d'autant plus de chance de réussir qu'ils **intègrent les diasporas des pays d'origine dans différentes activités** (entrepreneuriat, co-financement de projet, investissement, philanthropie, rôle dans la gouvernance locale ou régionale). C'est en particulier le cas des projets développés au Maroc dans les régions de l'Oriental et du Souss Massa, qui viennent en appui à la politique de régionalisation des politiques migratoires initiées au Maroc depuis 2013.

Les phénomènes migratoires étant également transfrontaliers, de nombreux projets doivent prendre en compte la **dynamique transfrontalière** des migrations qui peut poser de nombreux problèmes en termes d'accès aux services de base et d'accès aux droits. Cette dynamique transfrontalière est en particulier présente dans le projet de renforcement de la **prise en charge de la protection et de l'intégration socio-économique des femmes et des filles** impactées par la crise migratoire vénézuélienne (*Cruzando fronteras*), mis en œuvre par Care France et ses partenaires en Colombie et en Équateur, ou encore dans le projet I Yéké Oko mis en œuvre depuis la seconde moitié de 2019 en RCA (Mambéré-Kadéï) et au Cameroun (Kadey) qui vise à contribuer au développement équilibré et durable des territoires touchés par les déplacements de populations issus du conflit centrafricain dans les deux pays, en **renforçant la gouvernance locale et les capacités de résilience des populations**.

Les projets portant sur une gouvernance plus inclusive des migrations sont d'autant plus impactants qu'ils intègrent des éléments sur la **lutte contre les stéréotypes, les préjugés, les comportements discriminatoires, les normes de genre ou la xénophobie** en promouvant un **discours positif** et dépassionné sur les atouts de la migration sur le plan économique et en matière de cohésion sociale.

La fabrique des sociétés constituant souvent un des paramètres qui permettent de mieux comprendre les ressorts de la migration interne ou régionale, il semble important de procéder, avant le démarrage du projet et/ou en cours de projet, à des **diagnostics socio-anthropologiques** afin de mieux comprendre l'histoire et les enjeux de ces migrations. Dans ce cadre, les **diagnostics de genre** développés dans le projet I Yéké Oko mis en œuvre en RCA et au Cameroun permettent de nourrir sur le plan programmatique les axes de gouvernance et de renforcement des capacités de résilience des femmes. De même, une **connaissance fine des interactions entre groupes sociaux et des normes culturelles et sociales, ou religieuses**, dans les pays, voire à l'échelle locale, permet d'agir plus efficacement sur les ressorts entraînant les familles à encourager les migrations, comme dans le projet DPWYL d'ECPAT au Nigéria.



© Can Stock Photo / Antonchalakov.



Centre de formation de Dekouané (Liban).
© Ammar Abd Rabbo.

▶ La gouvernance des migrations touchant des publics variés, il semble important que les projets portant sur ces thématiques intègrent les principes d'une **gouvernance inclusive de nature à laisser un espace d'expression à toutes les vulnérabilités qui se font jour dans un contexte migratoire** (femmes ou mineur.e.s victimes de violence, minorités ethniques, sexuelles et religieuses dans un contexte de migration, handicap). Cette gouvernance inclusive des migrations devrait également inclure les différents secteurs économiques (public/privé), les organisations de la société civile (associations, fondations, syndicats) et les médias, et **promouvoir les plateformes pluri-acteurs** au sein des différents espaces de mise en œuvre des politiques publiques migratoires (local, régional, national). C'est un des enjeux des actions portées par la Cimade que de favoriser la participation des organisations de la société civile dans leur diversité au dialogue de politique publique migratoire à l'échelle nationale, transfrontalière, régionale et internationale.

▶ Les projets portant sur la question de la gouvernance des migrations renforcent leur impact et leur degré d'appropriation lorsqu'ils mettent en œuvre des projets de **formation par les pairs** (visites d'échanges de bonnes pratiques professionnelles entre institutionnels et représentants de la société civile de plusieurs pays), à l'instar du projet portant sur la traite des êtres humains (TEH) dans le Golfe de Guinée, coordonné par Expertise France depuis 2019. De même, les projets sur la gouvernance des migrations sont plus impactants lorsqu'ils comprennent des plans de formation incluant des actions de formation initiale couplées à des actions de **formation continue**.



© Ammar Abd Rabbo.



EXEMPLES D'OUTILS EXISTANTS SUR L'APPROCHE PAR LES DROITS ET LE SUJET CIBLE



Migrations et droits de l'Homme AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION INTERNATIONALE FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME



CHANGER DE DISCOURS SUR LA MIGRATION COURTES VIDÉOS SUR LES ENJEUX DE LA MIGRATION

Développées à l'occasion du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) en 2018 par le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH), ces 15 vidéos de quelques minutes constituent des ressources pédagogiques essentielles pour initier des débats et échanges sur la question du regard et des discours sur la migration. Ces courtes vidéos abordent les questions des raisons de la migration et de l'exil, la séparation avec les membres de la famille, l'intégration, l'importance du lien intergénérationnel entre membres de familles de migrants. Ces vidéos insistent également sur les difficultés rencontrées face au manque d'effectivité de certains droits, la question de l'universalité des droits des migrants, et reviennent sur la nécessité de prendre en compte des vulnérabilités spécifiques (enfants migrants, migrants en situation de handicap) dans des contextes aussi différents que le Chili, la Chine, les États-Unis, la Gambie, l'Inde, le Laos, le Liban, le Paraguay, le Pérou et la République démocratique du Congo.

Pour aller plus loin :
<https://www.ohchr.org/EN/Issues/Migration/Pages/VideoStories.aspx>
2/9/468861_0.pdf.

Produit en amont du Dialogue de haut niveau de 2013 organisé par les Nations Unies sur le thème des droits de l'Homme et de la migration, ce rapport de 48 pages produit par le HCDH avec la collaboration du Groupe mondial sur la Migration (GMM) et d'autres partenaires clés des Nations Unies, présente et analyse le cadre juridique, normatif et institutionnel de la gouvernance internationale des migrations et des droits humains. Outre des recommandations opérationnelles finales, il comprend également un chapitre sur l'approche fondée sur les droits humains dans le cadre de la migration internationale, insistant sur le rôle des titulaires de droits (les individus) et les détenteurs de devoirs (les États) en mettant en perspective les lacunes et les défis dans la mise en œuvre de cette approche. Ce document revient également sur les quatre fonctions que le système des Nations Unies peut prendre dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche par les droits humains en termes de migrations, à savoir : la définition de normes et un contrôle normatif, la prévision d'un forum pour le dialogue et la coopération fondée sur les droits humains, le développement de l'assistance technique, et la construction d'une base de données et de connaissances pouvant servir de référence pour les mécanismes d'examen des États par les comités onusiens en charge des droits humains (principe de redevabilité). Ce rapport rappelle notamment qu'une approche de la migration fondée sur les droits humains suppose, comme impératif catégorique, de faire figurer le traitement des migrants au premier rang de tout débat et programmes relatifs à la migration, ces derniers étant fondés sur les principes fondamentaux de non-discrimination, d'autonomisation, de participation, d'intégration et de responsabilisation.

Pour aller plus loin : *Migrations et droits de l'Homme. Améliorer la gouvernance de la migration internationale fondée sur les droits de l'Homme*, Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH), Genève, 2012, 46 pages,
https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/MigrationHR_improvingHR_ReportFR.pdf



SOURCES DOCUMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIE

Documents de stratégies sectorielles, résolutions et observations générales

Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, AGNU, A/RES/73/195, 2019, 41 pages, https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/195&Lang=F

Plan d'action Migrations internationales et développement (2018-2022), MEAE, Min. Intérieur, AFD, EF, et OFII, 2018, 9 pages, <https://www.afd.fr/fr/ressources/plan-daction-migrations-internationales-et-developpement-2018-2022>

Intégration des migrants : il est temps que l'Europe prenne ses responsabilités, Conseil de l'Europe, 2016, 46 pages, [https://rm.coe.int/ref/CommDH/IssuePaper\(2016\)2](https://rm.coe.int/ref/CommDH/IssuePaper(2016)2)

Policy Brief, SDG Indicator 10.7.2, Number of countries with migration policies to facilitate orderly, safe, regular and responsible migration and mobility of people, UN/OIM/OCDE, 2019, 7 pages, https://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/technical/Policy%20Brief_10.7.2.pdf

Études, articles, rapports et évaluations

DRICI, Nordine, KABA, Olivier et JOANNON, Barbara, Chapitre 12, « Migration, Asile. Le rôle des agences de développement » dans *Mediterra, Migrations et développement rural inclusif en Méditerranée*, AFD, Presses de Sciences Po et CIHEAM, Paris, Éd. Presses de Sciences Po 2019, pp. 263 à 280, <https://www.cairn.info/publications-de-Nordine-Drici--686922.htm>

Global Report on Trafficking in Persons 2020, ONUDC, 2021, 176 pages, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tip/2021/GLOTiP_2020_15jan_web.pdf

CICR, *Les migrants disparus et leurs familles : Recommandations du CICR à l'attention des responsables politiques*, Novembre 2017

Mobiliser les compétences des migrants et de la diaspora en faveur du développement : quelques pistes stratégiques, OCDE/MAE, 2012, 32 pages, https://www.oecd.org/fr/migrations/Policy_Brief_Migrants_fr_BD-DEFINITIF.pdf

SCHMOLL, Camille, THIOLLET, Hélène, WIHTOL DE WENDEN, Catherine, *Migrations en Méditerranée. Permanences et mutations à l'heure des révolutions et des crises*, Paris, CNRS Éditions, 2015, 382 pages

WIHTOL DE WENDEN, Catherine, *La question migratoire au XXI^e siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, Paris, Éd. Presses de Sciences Po, 2013, 266 pages

Rapport du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires au sujet des disparitions forcées dans le contexte des migrations, 28 juillet 2017

CHARBIT Yves, *Les migrations vues du nord : entre réalités démographiques, idéologies et choix politiques*, ID4D, Janvier 2021, <https://ideas4development.org/migrations-vues-nord/>

Outils méthodologiques

Migration Governance Indicators. A global perspective, OIM, Genève, 2019, 64 pages, https://publications.iom.int/system/files/pdf/mgi_a_global_perspective.pdf

Migrations et droits de l'homme. Améliorer la gouvernance de la migration internationale fondée sur les droits de l'Homme, HCDH, ONU, Genève, 2012, 46 pages, https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/MigrationHR_improvingHR_ReportFR.pdf

Vidéos, capsules vidéos et documentaires

Vidéo, « Italie. Des migrants redonnent vie à un village de Calabre », AFP, avril 2017, 2'25 minutes, <https://www.youtube.com/watch?v=0s8lcxgJcQE>

Conférence, « Quelle gouvernance mondiale des migrations ? », Institut Français des relations internationales (IFRI), 2019, 1h20'27 minutes, <https://www.youtube.com/watch?v=CwBeyVL5yko>

Vidéo, *Vers une meilleure gouvernance des migrations*, IOM, 2018, 2'11 minutes, <https://www.youtube.com/watch?v=Poid4BvSufY>

Sites web

(Pages dédiées à la question des migrations et des politiques publiques migratoires)

AFD, <https://www.afd.fr/fr/ressources/lafd-et-les-migrations>

BAD, <https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/migration-and-development-initiative>

Expertise France, <https://www.expertisefrance.fr/documents/20182/386074/Expertise+France+-+Mobilit%C3%A9+et+migrations+internationales/f65bd065-da72-4c68-944d-d7a6cc0d619f>

FORIM, <https://forim.net/>

ECPAT France, Don't Pay With Your Life, <https://ecpat-france.fr/www.ecpat-france/wp-content/uploads/2019/08/Fiche-projet-Dont-Pay-With-Your-Life.pdf>

La Cimade, <https://www.lacimade.org/publication/>

Coordination Sud, <https://www.coordinationsud.org/coordination-sud-2/espaces-de-travail/commission-migrations/>

CICR, <https://www.icrc.org/fr/nos-activites/les-migrants>

KNOMAD, https://www.knomad.org/sites/default/files/2019-11/KNOMAD%20Brochure-Sep2019_0.pdf

HCR, <https://www.unhcr.org/fr/>

OCDE, <https://www.oecd.org/fr/migrations/>

OIM, <https://www.iom.int/fr>

Groupe AFD

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et bientôt d'Expertise France, agence de coopération technique, le groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.

www.afd.fr



Cette fiche a été élaborée par ND Consultance sous la supervision du Département Stratégie, Prospectives et Relations institutionnelles (SPR) et de la Division Gouvernance (GOV) du Département Transition politique et citoyenne de l'AFD, avec le concours de la Division des Organisations de la Société Civile (OSC) et d'Expertise France

Contact AFD : lamaraf@afd.fr (Farid Lamara, SPR)